

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2005

Séance du 11 février 2005

CG 05/1^{ère}/VII-3

**TOURISME FLUVIAL
CANAL DE MONTECH A MONTAUBAN**

Depuis le dernier Comité de Pilotage en date du 24 janvier 2003, qui a eu lieu à Montech, les travaux et les investissements décidés permettant l'arrivée des bateaux au coeur de Montauban n'ont pas démarré.

Je vous rappelle que la voie d'eau entre Montech et Montauban a été remise en navigabilité pour la saison touristique 2003 sous maîtrise d'ouvrage de Voies Navigables de France, selon un schéma d'aménagement global arrêté par les différents partenaires.

Le Conseil Général s'est engagé, dans sa séance du Budget Primitif 1999, pour une première tranche de travaux portant sur la remise en activité du Canal entre Montech et le Port de Montauban. Une convention de financement a été établie avec Voies Navigables de France et soumise à la Commission Permanente du 26 avril 1999 portant répartition des crédits entre les différents cofinanceurs :

- Etat- Voies Navigables de France.....	1,4 MF
- Etat – DGE.....	2,0 MF
- Conseil Régional.....	2,0 MF
- Conseil Général.....	2,0 MF
- Ville de Montauban.....	1,0 MF
- Chambre de Commerce et d'Industrie.....	0,8 MF
- Commune de Montech.....	0,3 MF

TOTAL	9,5 MF
--------------	---------------

Les financements ont été à hauteur de 4,8 MF et ont permis d'engager, début 2000, une première série de travaux portant sur le confortement des berges :

- Etat- Voies Navigables de France.....	1,1 MF
- Conseil Général.....	1,0 MF
- Ville de Montauban.....	1,0 MF
- Chambre de Commerce et d'Industrie.....	0,8 MF
- Conseil Régional.....	0,6 MF
- Commune de Montech.....	0,3 MF

TOTAL	4,8 MF
--------------	---------------

La partie complémentaire, soit 4,7 MF, dégagée au début de l'exercice 2000, a été mise en place par convention financière avec Voies Navigables de France.

En ce qui concerne la remise en état des portes des écluses jusqu'à la descente du Tarn, elle est estimée à 884 205 € :

- Contrat de Plan Etat-Région.....	289 653 €	(32 %)
- Ville de Montauban.....	146 351 €	(16,55 %)
- Conseil Général.....	146 351 €	(16,55 %)
- Chambre de Commerce et d'Industrie.....	146 351 €	(16,55 %)
- Etat – FNADT.....	152 449 €	(17,24 %)
- Voies Navigables de France.....	3 049 €	(0,34 %)

TOTAL	884 205 €
--------------	------------------

En ce qui concerne les modalités de fonctionnement et les conditions d'exploitation des écluses, elles ont fait l'objet de discussion, et à l'origine, le programme prévoyait la mécanisation des écluses avec un coût de 884 200 € auquel était associé le plan de financement suivant :

- Conseil Régional.....	176 840 €	(20 %)
- Communauté d'Agglomération de Montauban.....	150 314 €	(17 %)
- Conseil Général.....	150 314 €	(17 %)
- Etat.....	114 946 €	(13 %)
- Fonds Européens.....	114 946 €	(13 %)

TOTAL	884 200 €
--------------	------------------

Lors du Comité de Pilotage du 24 janvier 2003, a été évoquée l'option relative à l'automatisation des écluses.

Le financement complémentaire (213 429 €) a été décidé en juillet 2004 au titre des fonds européens FEDER.

Dans sa séance du 27 janvier 2004, l'Assemblée Départementale a confirmé sa participation initialement prévue (150 314 €) pour la mécanisation des écluses, et affirmé sa volonté d'engager le dossier relatif à l'aménagement de la halte nautique et la réhabilitation du bief de Montauban, tout en insistant sur la nécessité de mettre en place un Comité de Pilotage pour la gestion du Canal et l'organisation de la promotion touristique autour de cette infrastructure.

Les travaux, sous maîtrise d'ouvrage Voies Navigables de France n'ont pas démarré à ce jour. L'ensemble des travaux d'infrastructure relatif à la remise en navigabilité du Canal a été acté lors de la séance du 26 juin 2003 (DM1).

En ce qui concerne les investissements sous maîtrise d'ouvrage Communauté d'Agglomération du Pays de Montauban et des Trois Rivières, aucun programme de travaux n'a été réalisé alors que nos décisions de financement sont arrêtées.

Lors de l'examen du Budget Primitif 2004, nous avons, en effet, pris la décision :

- de financer :
 - . à hauteur de 17 %, soit 39 040 €, le dossier relatif aux travaux de protection contre les crues,
 - . à hauteur de 30 %, soit 27 450 €, d'une dépense subventionnable de 91 500 €, le dossier relatif à l'accueil des bateaux au Port de Montauban,
- d'approuver le plan de financement relatif à la navigabilité du bief du Tarn à Montauban qui porte sur le linéaire allant de l'écluse de sortie du Canal (non comprise) à la chaussée des Albarèdes.

Les aménagements préconisés étaient les suivants :

- écluse de Sapiacou.....	1,52 M€
- aménagement d'un quai fixe rive gauche à Villebourbon.....	0,46 M€
- halte bateaux quai des Mouettes (rive droite).....	0,08 M€
- aménagement d'un débarcadère au pied du Musée Ingres...	0,08 M€
- balisage et autres petits travaux.....	0,11 M€

TOTAL	2,24 M€
--------------	----------------

Je vous rappelle également que nous avons retenu, lors de notre DM1 2003, le principe de notre participation à hauteur de 17 % (382 500 €) au programme de travaux lié à l'arrivée des bateaux au coeur de Montauban (débarcadère au pied du Musée Ingres).

Je réitère le constat qu'aucun programme de travaux n'est prévu, ni réalisé pour la saison 2005 et je crains que le projet global de remise en navigabilité de cette voie d'eau jusqu'au coeur de la ville de Montauban ne puisse aboutir.

Il en est de même pour la création du Comité de Pilotage qui devait créer les conditions à une pré-commercialisation du produit touristique pour la saison 2005.

Je vous demanderais de bien vouloir prendre acte de cette communication.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

– Prend acte de la communication relative au canal de Montech à Montauban.

Acte donné.

Le Président,